



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Participation des athlètes transgenres aux compétitions sportives féminines

Question écrite n° 12134

Texte de la question

M. Philippe Juvin appelle l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la participation des athlètes transgenres aux compétitions sportives féminines. Le 17 mai 2023, le ministère des sports a annoncé la création d'un groupe d'experts pour « favoriser l'inclusion » des personnes transgenres dans le sport de haut niveau, faisant écho à la performance d'une athlète transgenre qui a remporté une course départementale de 200 m féminin avec un temps de 22 s 67 centièmes. Depuis plusieurs années, principalement aux États-Unis d'Amérique, de nombreuses polémiques émaillent les compétitions sportives où des athlètes transgenres explosent les records féminins de certaines disciplines, sur fond de contestations sociales. Ce phénomène a entraîné un rejet massif dans l'opinion publique et selon un sondage Ipsos réalisé en juin 2022, 63 % d'entre eux s'opposent à la participation des femmes trans aux équipes de sport féminines. Les différences physiques entre les hommes et les femmes sont nombreuses : la production d'hormones ; la fonction cardiaque ; la répartition des graisses ; la taille ; l'ossature ; la masse musculaire ; la qualité des ligaments. Ces différences influent manifestement sur les capacités sportives et à titre d'exemple, le record du 100 m féminin est de 10 s 49 centièmes quand le masculin est de 9 s 58 centièmes. L'écart est de quasiment 1 s, c'est-à-dire à peu près 10 % du temps total de la course ; il reflète l'écart moyen entre les performances des femmes et des hommes à un niveau international. Fin 2021, le Comité international olympique (CIO) a renoncé à établir des directives uniformes quant aux critères de participation des sportifs intersexes et transgenres, laissant la main aux fédérations internationales. Depuis, World Athletics a par exemple décidé d'exclure les personnes transgenres des compétitions féminines et la Fédération internationale de natation a décidé d'interdire des personnes ayant eu une puberté masculine de participer à des compétitions féminines. Levier d'émancipation des femmes, le développement de compétitions sportives féminines est le fruit d'une longue lutte contre les inégalités et contre les stéréotypes. La participation d'athlètes transgenres à ces compétitions s'apparente à une forme de recul. Dans ce contexte, il souhaite savoir si le Gouvernement fera concourir les athlètes dans la catégorie correspondant à leur sexe figurant sur leur acte de naissance, afin de lutter contre l'effacement des performances des femmes (nées femmes) dans les compétitions sportives.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Juvin](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12134

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 8978

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)